

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1886-1887.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 6.

(5 MAI 1887.)

PÉTITIONS SUR LESQUELLES UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. BEGEREM, 1^{er} rapporteur.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
1.	2928.	Par pétition datée de Nieuport, le 28 février 1887, Des habitants de Nieuport demandent un subside pour l'exécution de certains travaux au port de cette ville. CONCLUSIONS: Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. (RAPPORT : <i>Annales parlementaires</i> , p. 853.)
2.	3046.	Par pétition datée d'Angleur, Des habitants d'Angleur demandent la prompte exécution du chemin de fer d'Angleur à Clavier- Terwagne. Même demande d'habitants de Lise-Seraing, Vec- quée, Chat-Queue, du conseil communal et d'habitants de Seraing, Ougrée, Boncelles, Rotheux-Rimière,

Numéros
du
feuilleton.

Numéros
du registre des
pétitions.

Plainevaux, de conseillers provinciaux, communaux e
d'habitants de diverses localités.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre des Chemins
de fer, Postes et Télégraphes.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1008.)

3. 3034. Par pétition datée de Chénée, le 31 mars 1887,
Le sieur Nemery, garde champêtre, à Chénée,
demande l'institution d'une caisse de pension en faveur
des agents de la police ou leur affiliation à la caisse de
prévoyance des secrétaires communaux.
Même demande des gardes champêtres et d'agents
de police de Chaineux, Beyne-Heusay, Micheroux,
Fléron, Forêt, Chaudfontaine, Embourg, Retinne,
Vaux-sous-Chèvremont, Charneux, Ayeneux, Romsée,
Magnée, Queue-du-Bois, Sart (Spa), Melen, Evegnée,
Mortier et Chénée.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1024.)

M. EEMAN, 2^e rapporteur.

4. 3069. Par pétition datée de Roulers, le 19 avril 1887,
Des habitants de Roulers demandent le prompt
établissement d'un tribunal de commerce dans cette
ville.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1019.)
